



Inscription et Réinscription Année Scolaire 2019-2020

1. Tarifs (en francs CFA)

Toute inscription / réinscription est effective après le versement du droit d'inscription et/ou de réinscription.

Tout trimestre commencé est dû intégralement. Merci d'ajouter les frais de timbre au montant du dépôt d'espèces.

| | De la TPS à la GS | Du CP au CM2 | |
|---|-------------------|------------------|------------------|
| | | Anciens élèves | Nouveaux élèves |
| <u>Inscription ou Réinscription *</u> A partir du 03 Avril 2019 | 320 000 | 300 000 | 350 000 |
| 1 ^{ème} versement Septembre 2019 | 250 000 | 300 000 | 350 000 |
| 2 ^{ème} versement Novembre 2019 | 200 000 | 250 000 | 250 000 |
| 3 ^{ème} versement Février 2020 | 190 000 | 150 000 | 150 000 |
| Total | 960 000 | 1 000 000 | 1 100 000 |

* Les frais d'inscription ou de réinscription sont **NON REMBOURSABLES.**

| | |
|--|--|
| L'inscription de trois (3) enfants et plus d'une même famille (de même père ou de même mère) donne droit à une remise : - 15% sur le 3 ^{ème} enfant ; - 20% sur le 4 ^{ème} enfant. | <u>L'âge requis pour l'entrée en Maternelle :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Toute Petite Section (TPS) : Naissance en 2017○ Petite Section (PS) : Naissance en 2016○ Moyenne Section (MS) : Naissance en 2015○ Grande Section (GS) : Naissance en 2014 <i>Attention : les élèves de la TPS et de la PS doivent être propres à la rentrée.</i> |
|--|--|

En +

- ❖ Les cours d'anglais sont dispensés de la PS au CM2 et ceux d'informatique de la MS au CM2.
- ❖ L'activité « Natation » est intégrée dans le programme de sport du CE1 au CM2.

2. Pièces à fournir

Anciens élèves :

- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ La fiche de réinscription dûment remplie et signée par les parents avec une adresse mail active

Nouveaux élèves :

- ✓ 4 photos d'identité
- ✓ 1 fiche d'état civil ou extrait de naissance
- ✓ 1 photocopie des vaccins
- ✓ Le dossier complet de l'école d'origine
- ✓ Pour les enfants de nationalité étrangère, la photocopie du passeport ou de la carte consulaire
- ✓ Le justificatif de l'autorité parentale pour les parents divorcés, séparés ou pour le tuteur légal
- ✓ La fiche d'inscription dûment remplie et signée par les parents avec une adresse mail active

N.B : L'inscription ne sera effective qu'après le dépôt des documents exigés et le paiement du droit d'inscription.